

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 20/11/2024 - 13722 - 2017 B 03704 - 832 163 596 - PACFA S.I.

PACFA S.I.
Société par Action Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 5 000.00€
Siège social sis 5, Av. Pierre-Georges LATECOERE – Bât A
31520 Ramonville-St-Agne
RCS Toulouse 832 163 596 - SIRET 832 163 596 00030

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE
DU 3 JUIN 2024

CINQUIEME RESOLUTION – Non renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes

Le mandat de ACG CONSULTING GROUP, Commissaire aux comptes titulaire, est arrivé à expiration.

L'assemblée générale constatant que la Société ne remplit plus les conditions rendant obligatoire la désignation d'un commissaire aux comptes, décide de ne pas désigner de nouveau Commissaire aux comptes en remplacement du Commissaire aux comptes non renouvelé.

Nombre de voix pour :	50
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Cette résolution est adoptée conformément aux votes exprimés.

SIXIEME RESOLUTION – Pouvoirs

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

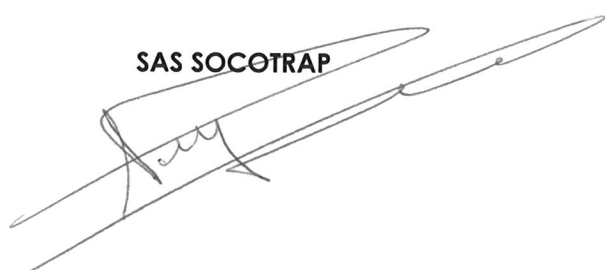
Nombre de voix pour :	50
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Cette résolution est adoptée conformément aux votes exprimés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée à dix heures trente

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les actionnaires.

SAS SOCOTRAP



PACFA SI
Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 euros
Siège social : 5, Avenue Pierre-Georges Latécoère
31520 RAMONVILLE SAINT AGNE
832 163 596 RCS TOULOUSE

ACTE PORTANT DECISION UNANIME DES ASSOCIES
EN DATE DU 4 JUIN 2024

Nous, soussignés, associés de la société « SAS PACFA SI », telle qu'identifiée en tête des présentes (ci-après la « **Société** »), à savoir :

- **La société « GROUPE PACFA »,**
Représentée par Patrick LAFFORGUE,
Propriétaire de VINGT-CINQ actions, ci _____ 25 actions
 - **La société « SOCOTRAP »,**
Représentée par Emile NOYER,
Propriétaire de VINGT-CINQ actions, ci _____ 25 actions
- Total égal au nombre d'actions
Composant le capital social, ci _____ 50 actions

Prenons ensemble, à RAMONVILLE SAINT AGNE, conformément aux stipulations de l'article 28 des statuts, les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de la démission du Directeur Général ;
- Nomination d'un nouveau Directeur Général ;
- Pouvoirs pour les formalités

PREMIERE DECISION – PRISE D'ACTE DE LA DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL

Les associés, connaissance prise de la lettre de démission de la société GROUPE PACFA de son mandat de Directeur Général de la société :

- Prennent acte de cette décision et de la fin de son mandat à effet ce jour ;
- Donnent quitus entier et définitif à la société GROUPE PACFA de sa gestion à ces fonctions.

DEUXIEME DECISION - NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL

Les associés décident de ne pas désigner de nouveau Directeur Général en remplacement de la société GROUPE PACFA.

1
EN

TROISIEME DECISION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'une copie des présentes à l'effet de procéder aux formalités nécessaires auprès du greffe compétent.

Fait à RAMONVILLE SAINT AGNE,

Le 4 Juin 2024

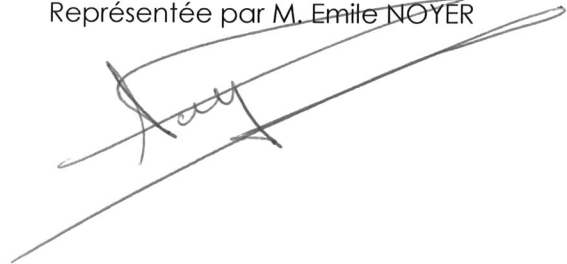
GROUPE PACFA

Représentée par M. Patrick LAFFORGUE

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'P. Lafforgue', is written over a large, loopy circular flourish.

SOCOTRAP

Représentée par M. Emile NOYER

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Emile Noyer', is written over a large, sweeping horizontal stroke that extends to the right.

*Reçu en mains propres
le 04 juin 2024.
Emile Noyer*

GROUPE PACFA
EURL au capital de 3 745 000 €
16 rue Saint-Antoine du T 31000 TOULOUSE
480 688 578 RCS TOULOUSE

SAS SOCOTRAP

5 avenue Pierre Georges Latécoère
31520 RAMONVILLE SAINT AGNE

Toulouse, le 4 Juin 2024

Lettre remise en main propre contre récépissé

A l'attention de M. Emile NOYER

OBJET : Démission de mon mandat de Direction Générale de la SAS PACFA SI

Monsieur,

Par acte portant décision unanime des actionnaires en date du 23 novembre 2023., j'ai été désigné en qualité de directeur général de la société PACFA SI (832 163 596 RCS TOULOUSE) et ce, pour une durée indéterminée.

Par la présente et en votre qualité de président de la société, je tenais à vous faire part de ma volonté de démissionner de ces fonctions à effet ce jour.

L'article 19 des statuts dispose que « le directeur général peut démissionner de son mandat par lettre recommandée adressée au président, sous réserve de respecter un préavis d'un mois, lequel pourra être réduit lors de la consultation de la collectivité des associés qui aura à statuer sur le remplacement du directeur général démissionnaire. »

Je vous indique d'ores et déjà que je ne m'opposerai pas à une réduction de ce préavis.

Je vous remercie de bien vouloir accuser réception de la présente lettre de démission et de convoquer une assemblée générale des actionnaires afin de statuer sur mon remplacement.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments distingués.

M. Patrick LAFFORGUE
Gérant

